



Département du Val d'Oise

VILLE DE PONTOISE

## PLAN LOCAL D'URBANISME



6. ANNEXES

6.14. Risques naturels et technologiques

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-095-2195 05 005-2024 1223-0138\_24ANNE



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France  
Unité Départementale du Val-d'Oise**

**ARRÊTÉ N° IC-23-037**

**Création de Secteurs d'Information sur les Sols**

**Commune de PONTOISE**

Le Préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Pôle Urbanisme

24 MARS 2023

ARRIVÉE

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-1, L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), notamment l'article 173 ;

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

**Vu** le décret du Président de la République du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 16 septembre 2022 nommant Mme Lætitia CESARI-GIORDANI, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de Pontoise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 23-012 du 15 février 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n° 22-135 du 19 septembre 2022 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

**Vu** le rapport du 19 décembre 2022 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France proposant la création de SIS sur la commune de PONTOISE ;

**Vu** le courrier de consultation de la commune de PONTOISE du 9 octobre 2021 ;

**Vu** l'information transmise par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France auprès des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 15 février 2021 ;

**Vu** les observations du public recueillies du 15 février au 15 avril 2021 ;

**Considérant** l'absence d'avis émis ou non opposition par le maire de la commune ;

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés **GAZ DE FRANCE** et **FEDERAL MOGUL** sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

## ARRÊTE

### Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés :

- **SIS n° 95SIS12032 relatif au site GAZ DE FRANCE**
- **SIS n° 95SIS12056 relatif au site FEDERAL MOGUL**

Ces Secteurs d'Information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### Article 2 : URBANISME

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune.

**Article 3 :** Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de la commune dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

**Article 4 :** En vu de l'information des tiers, le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la mairie.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif sis 2/4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 – Cergy-Pontoise Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné ci-dessus.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérécourts citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>

**Article 6 :** La secrétaire générale de la préfecture, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise et le maire de PONTOISE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, **23 MARS 2023**

Le préfet,

Philippe COURT

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com



## Identification

---

<b>Identifiant</b>	95SIS12032
<b>Nom usuel</b>	GAZ DE FRANCE PONTOISE
<b>Adresse</b>	1 avenue du Général Gabriel Delarue
<b>Lieu-dit</b>	
<b>Département</b>	VAL-D'OISE - 95
<b>Commune principale</b>	PONTOISE - 95500
<b>Caractéristiques du SIS</b>	<p>Le site a accueilli une usine à gaz à partir de la distillation de houille de 1868 à 1944. Le site a été repris par les services EDF Gaz de France (agence, parc de matériel, benne à déchets).</p> <p>Le site est actuellement à usage administratif ou technique. Selon les derniers éléments à la disposition de l'Inspection des installations classées (en 2003), il n'est pas envisagé de modification d'usage ou de cession de parcelle.</p> <p>Des investigations ont été réalisées en septembre 1997 et révèlent de forte teneur en HAP (Hydrocarbures aromatique polycycliques) dans les sols.</p> <p>Suite à ces investigations, des travaux de dépollution ont été réalisés en 2003 (excavation des terres).</p> <p>Les analyses entreprises à l'issue des travaux de dépollution montrent des teneurs résiduelles dans les sols en HAP. L'état des sols reste toutefois compatible avec un usage industriel.</p> <p>Le terrain concerné a fait l'objet d'un projet de construction de logements qui ont depuis été construits. Par conséquent, il s'agit d'un changement d'usage et le porteur du projet doit justifier de la compatibilité de l'état des sols avec l'usage envisagé.</p>
<b>Etat technique</b>	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
<b>Observations</b>	Aucune surveillance des eaux souterraines n'est à réaliser. Sauf éléments nouveaux et tant qu'aucune cession ou aucun changement d'usage n'est envisagé, l'inspection des installations classées estime que ce site ne nécessite pas de nouvelles actions.

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	95.0027	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=95.0027">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=95.0027</a>
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9500755	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9500755">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9500755</a>
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC ( Installations Classées)	65.9223	<a href="http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&amp;champEtablNumero=9223">http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&amp;champEtablNumero=9223</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 633990.0 , 6883049.0 (Lambert 93)

Superficie totale 19155 m<sup>2</sup>

Perimètre total 2607 m

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PONTOISE	AM	148	17/07/2020
PONTOISE	AM	147	17/07/2020
PONTOISE	AM	152	17/07/2020
PONTOISE	AM	146	17/07/2020
PONTOISE	AM	95	17/07/2020
PONTOISE	AM	137	17/07/2020
PONTOISE	AM	153	17/07/2020
PONTOISE	AM	139	17/07/2020
PONTOISE	AM	110	17/07/2020
PONTOISE	AM	150	17/07/2020
PONTOISE	AM	154	17/07/2020
PONTOISE	AM	149	17/07/2020
PONTOISE	AM	151	17/07/2020
PONTOISE	AM	138	17/07/2020
PONTOISE	AM	94	17/07/2020
PONTOISE	AM	155	17/07/2020

## Documents

---

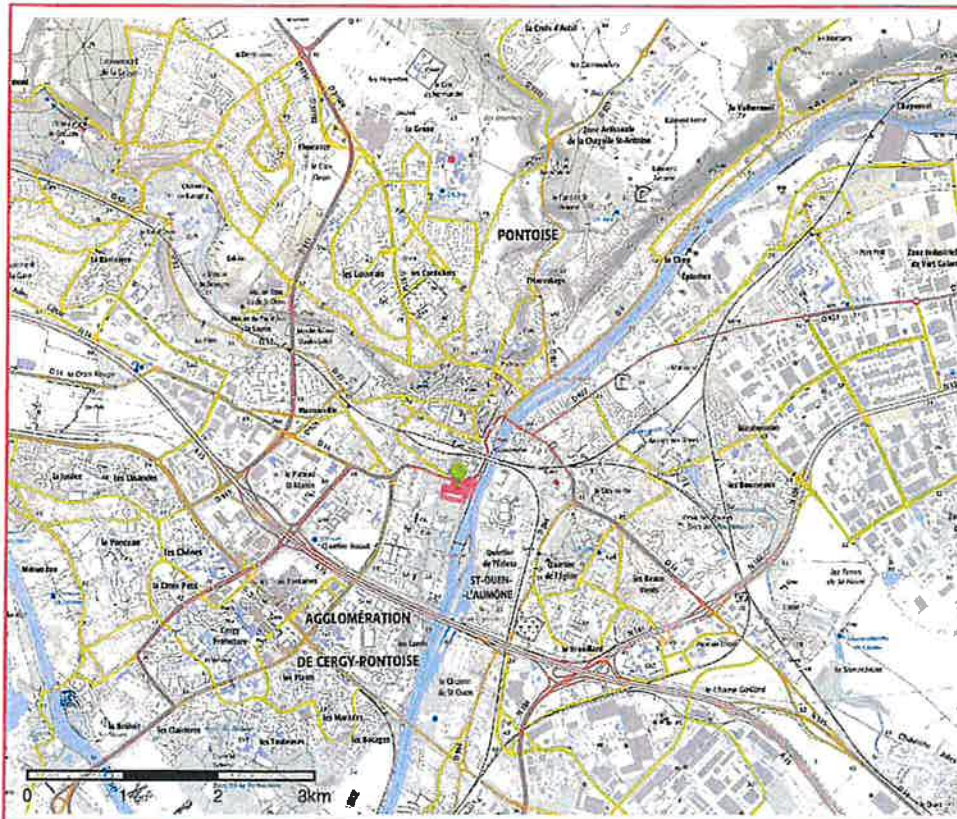
REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

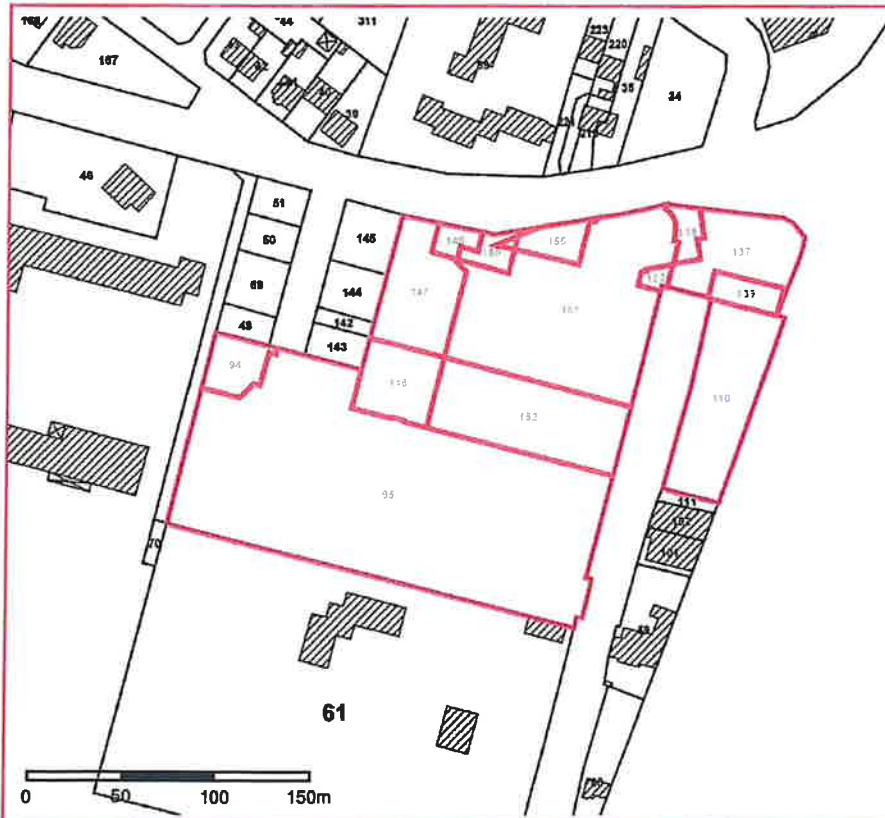
21\_D0-095-2195 05 005-2024 1228-0188\_24ANNE

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS12032



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS12032

REÇU EN PREFECTURE  
le 23/12/2024  
Application agréée E-legalite.com



## Identification

---

Identifiant	95SIS12056
Nom usuel	FEDERAL MOGUL
Adresse	route de Ménandon
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	PONTOISE - 95500
Caractéristiques du SIS	<p>L'activité initiale de production de composants en carbure a commencé en 1950 (cette activité a cessé en 1986). L'exploitant a par la suite étendu son activité et a débuté la production de composants auto-lubrifiés en 1968. L'activité a cessé progressivement en 2007 lors de la mise à l'arrêt définitif du site. Plusieurs sociétés se sont succédé de 1950 jusqu'en 1998, date à laquelle la société FEDERAL MOGUL rachète le site.</p> <p>Un diagnostic environnemental des sols a été réalisé en décembre 2005. Les résultats ont mis en évidence une pollution des sols en cadmium, cuivre, mercure, plomb, zinc, COHV (Composés OrganoHalogénés Volatils) et HCT (hydrocarbures totaux).</p> <p>Compte tenu des conclusions de l'évaluation des risques de juin 2008, l'inspection des installations classées dans une lettre à l'exploitant du 10 juillet 2008 informe que l'état du sol est considéré comme compatible avec l'usage futur prévu (établissement sportif couvert en deçà de 300 personnes, employés et public). Néanmoins compte tenu de la pollution résiduelle constatée, l'inspection des installations classées rappelle dans ce même rapport que des restrictions d'usage doivent être mises en œuvre. Elles devront être annexées à l'acte de vente et publiées à la conservation des hypothèques.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>Ces restrictions d'usage seront au minimum les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le maintien et, autant que de besoin, la réfection des couvertures de sols existantes garantissant la compatibilité de l'état du sol avec l'usage futur, par l'insertion, dans l'acte de vente, de précautions d'usages conventionnelles.</li><li>• Aucun changement d'usage ne pourra intervenir sans étude préalable de la compatibilité de l'état des sols audit nouvel usage. Ces précautions d'usage seront inscrites à la conservation des hypothèques et donc transmises à tout nouvel acquéreur, ainsi qu'aux services d'information de la préfecture. L'ancien exploitant indiquera avec précision sur un plan cadastral les zones faisant l'objet de ces restrictions d'usage et annexer ce plan dans l'acte de vente.</li></ul>



## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC ( Installations Classées)	65.9076	<a href="http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&amp;champEtablNumero=9076">http:// www.installationsclassees.developpement-durable.gou /ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&amp; champEtablNumero=9076</a>
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9500802	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9500802">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT= IDF9500802</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 632726.0 , 6883254.0 (Lambert 93)

Superficie totale 10962 m<sup>2</sup>

Perimètre total 615 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du  
parcellaire

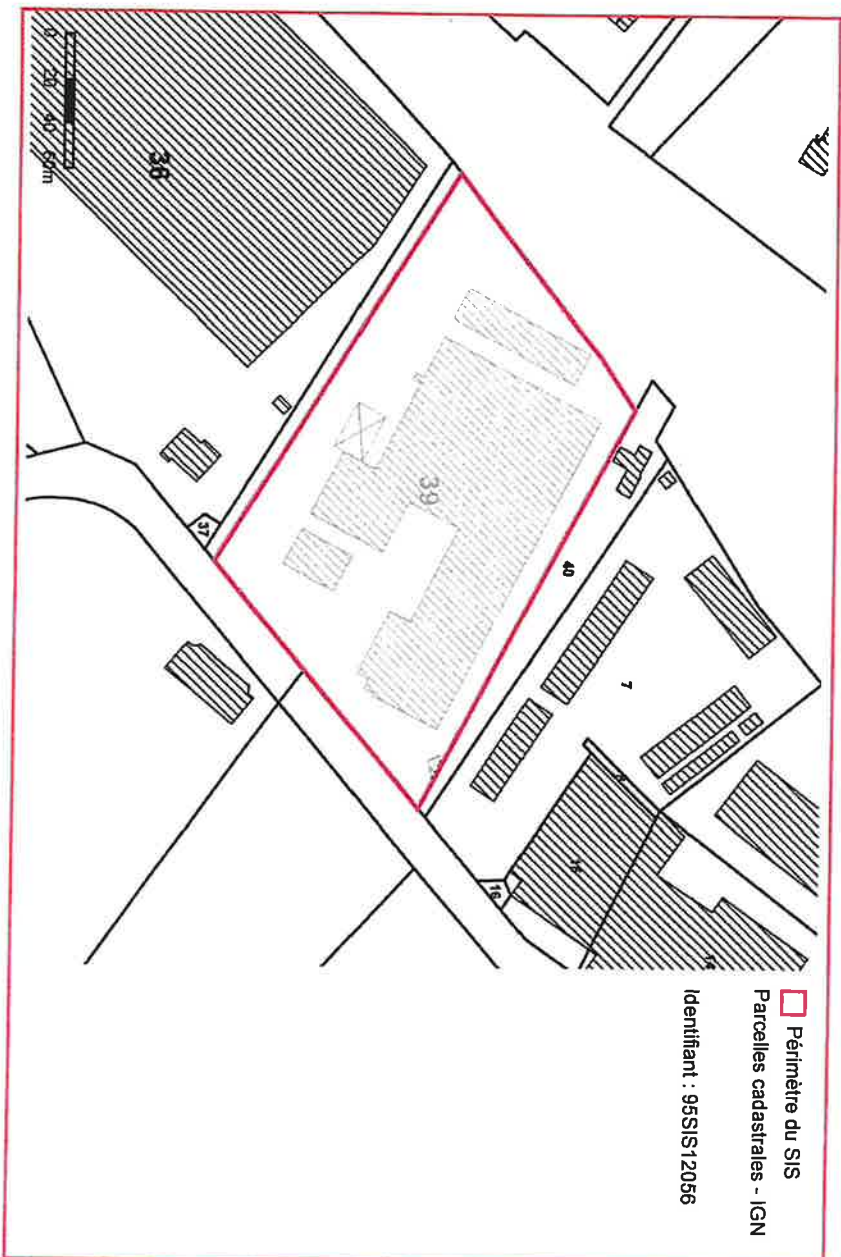
Commune	Section	Parcelle	Date génération
PONTOISE	BS	39	24/07/2020

## Documents

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com



Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS12066

REÇU EN PREFECTURE  
le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-095-2195 05 005-2024 1223-0138\_24ANNE

## Sites BASOL

Sources : <https://basol.developpement-durable.gouv.fr>, Géorisques

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voir des décennies. La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

La base de données BASOL, sous l'égide du ministère chargé de l'environnement, récolte et conserve la mémoire de milliers de « sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ».

La commune compte **un site BASOL** sur son territoire correspondant à un site d'exploitation EDF Gaz de France situé au 1 Avenue du Général Gabriel Delarue. Ce terrain d'une superficie d'environ 10 273m<sup>2</sup> accueillait une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille de 1868 à 1944.

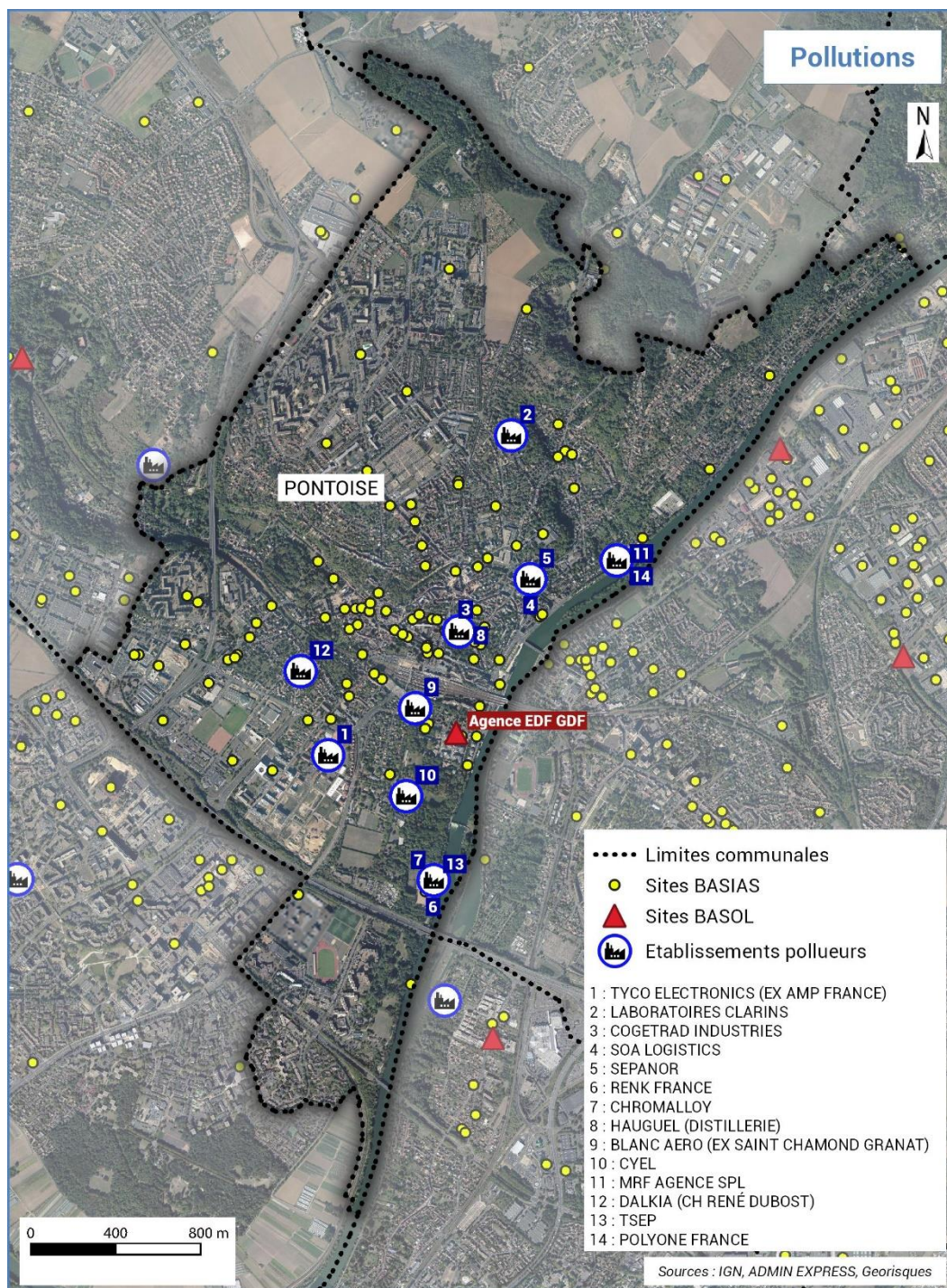
**Actuellement, le site est occupé par les services EDF GDF sans quand l'usine ne soit exploitée.**

## Sites BASIAS

Sources: Géorisques

L'inventaire des anciennes activités industrielles et activités de service, conduit systématiquement à l'échelle départementale depuis 1994, alimente une base de données nationale, la base BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service).

**104 sites BASIAS** sont présents sur la commune de Pontoise. Ces derniers se localisent essentiellement au niveau de la gare et dans la zone d'activité dans le secteur sud de Pontoise.



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-095-219505005-20241223-0138\_24ANNE

---

*Les activités industrielles passées et les éventuels sites qui faisaient (ou font) l'objet de restrictions ou de servitudes d'utilité publique doivent être prises en compte dans le PLU. Un changement d'usage de ces sites devra s'accompagner de la recherche d'éventuelle pollution, afin d'évaluer les conséquences potentielles sur la santé humaine. En effet, avant tout projet d'aménagement, il convient de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux avec l'usage futur du site. Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les projets prévus au sein de la commune ne présentent pas de risques sanitaires.*

---

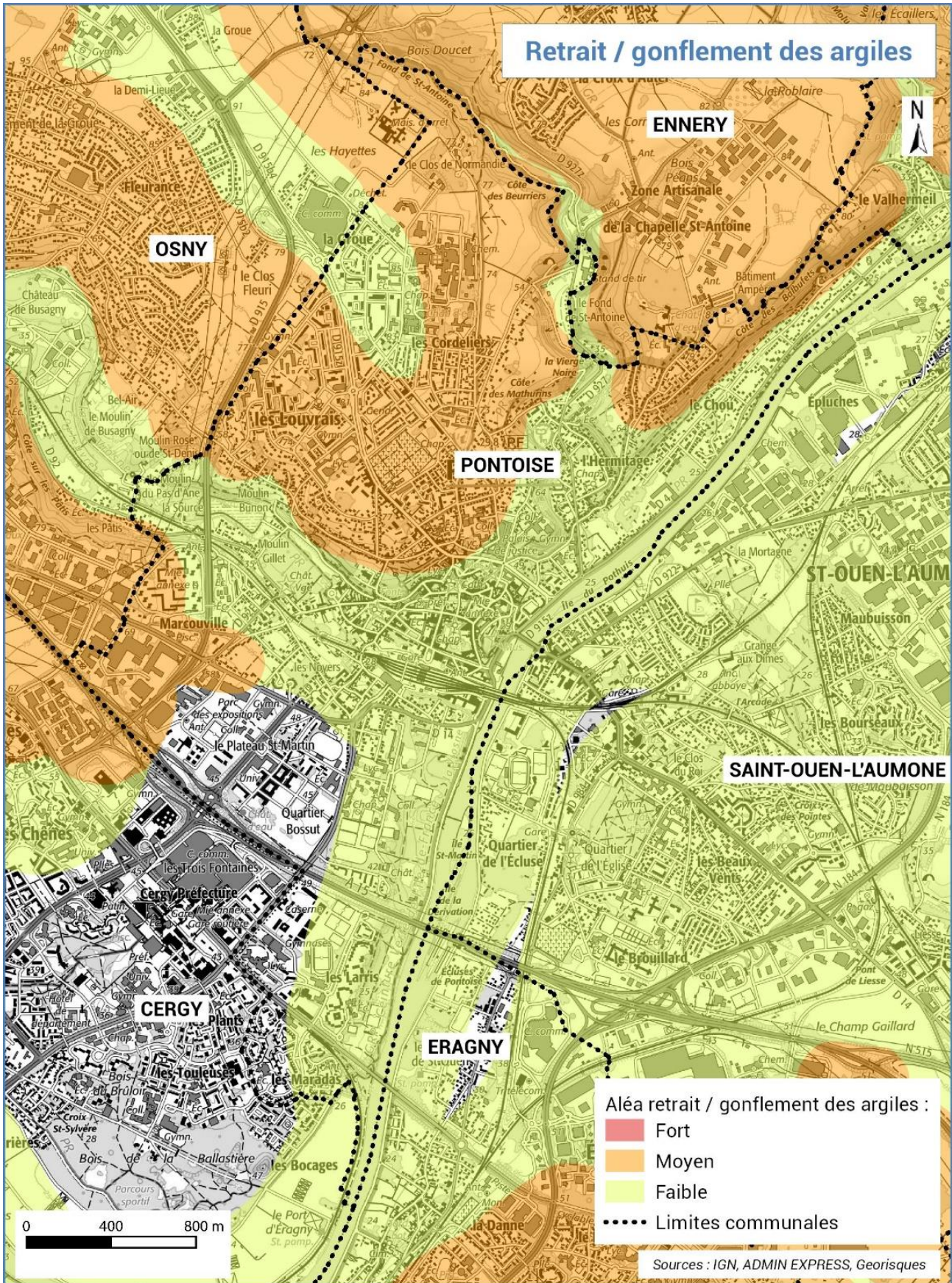
REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-095-2195 05 005-2024 1223-0138\_24ANNE

# Retrait / gonflement des argiles



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-095-2195 05 005-2024 1223-0138\_24ANNE